



. Le 2 février 2025

Marais Poitevin depuis Damvix- Lundi 28 avril 2025 -

Equidistant d'une vingtaine de kilomètres de Niort, La Rochelle et Fontenay le Comte, Damvix est un ancien village de pêcheurs calme et vivant toute l'année, qui se distingue par ses nombreuses petites passerelles qui franchissent les étroites « conches » du Marais Poitevin, où l'on peut encore rencontrer de vrais maraîchins...

Croisière-Déjeuner à bord du Colibert, A.M. Découverte du Marais entre terre et mer en petit-train

Nous vous proposons de participer à cette journée dont vous trouverez le détail sur la notice de présentation jointe.

Le transport en car est assuré par les « Voyages Fouché Travel » Les conditions sont les suivantes :

* départ de Poitiers –depuis l'Avenue de la loge à Migné Auxances (sur parking **Brico Cash** (anc. emplac. **Babou**) ...Horaire à Préciser ultérieurement...

Nom.....Prénom.....

Tel fixe : Tel Portable.....

Adresse courriel :

S'inscrit (rayez les mentions inutiles) :

Seul (e) OUI NON

Avec son « conjoint » adhérent OUI NON

Avec son « conjoint » non adhérent OUI NON

Avec un ou des invités OUI NON

Pour les accompagnants non adhérents/invités, préciser leurs nom et prénom

.....
.....

* prix AMICALISTE : 83 € par personne x nbre =

* prix INVITE : 93 € par personne x nbre =

IMPORTANT

Considérant l'intérêt d'autres postulants, le prestataire impose la communication du nombre de participants pour **fin février**.

En cas de limitation de participants, l'ordre d'arrivée des inscriptions sera prioritaire.

Aussi, si vous êtes intéressés par cette escapade originale vous voudrez bien vous inscrire

Avant le 27 février 2025 avec le(s) chèque(s) de règlement (1) dont l'encaissement sera effectué le 15 avril 2025 (si possible, nous informer préalablement par mail de votre décision)

(1) à l'ordre de l' « Amicale des Retraités de LCL - Le Crédit Lyonnais du Poitou ». Le bulletin de participation et le règlement sont à adresser au secrétaire:

Jean LACOUA – 24 rue des Pommiers 86280 Saint Benoît - Tel 0954969408 –

mel : lacoua.jean@wanadoo.fr.

OU

Règlement par virement au compte de l'association

IBAN	FR50 3000 2078 0000 0079 0882 M39
Code B.I.C	CRLYFRPP

Bien préciser votre nom dans le libellé informatique du VIR et adresser par mail ou courrier à Jean Lacoua votre bulletin d'inscription

En espérant vous compter parmi nous

Fait à.....le..... Signature

Les informations personnelles portées sur ce bulletin sont nécessaires pour votre participation. Elles font l'objet d'un traitement informatique (voir page suivante les modalités d'exploitation des données personnelles collectées)

(Sortie d'une journée) À conserver par l'adhérent

L'amicale collecte uniquement par bulletin de participation le minimum de données utiles :

- l'identité utile pour évaluer l'effectif inscrit à la sortie d'une journée.
- l'adresse, les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel (email) pour nous permettre d'informer nos adhérents ou transmettre des documents relatifs à cette participation

La transmission d'information aux adhérents s'effectue selon 2 types de publication:

- publication d'information au format numérique accessible par des moyens électroniques tels que le réseau internet, par courriel via les boîtes mails des adhérents
- publication d'information par courrier sur support papier aux adhérents sans internet

Ces données sont destinées :

- au responsable des sorties d'une journée (Françoise PERRINET)
- au trésorier pour les questions financières (Jacques SAVIN)
- à l'amicale qui conserve ces documents dont le Président actuel est Jean-Pierre HOSTE.

Les bulletins de participation et les fichiers de traitement ne seront ni vendus, ni loués, ni transmis à d'autres organismes. Seule la liste des participants (Prénom, Nom) de la sortie est transmise à l'autocariste dans le cadre de la Loi du 3 juillet 2009.

Au décès ou au départ d'un adhérent, les bulletins de participation seront conservés que jusqu'à la fin de l'exercice en cours. Ils seront détruits au moment du renouvellement des cotisations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), les adhérents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Ils peuvent aussi s'opposer au traitement des données les concernant et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en contactant le Secrétaire Jean LACOUA.

Les adhérents ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.